

TEST CACES[®] R489 Catégories : 1A - 1B - 2B - 3 - 4 - 5 - 6 - 7^{R489}

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Maîtriser la conduite en sécurité des chariots d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R489 de la Caisse Nationale d

Les + métier

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998.
Rappel du contexte réglementaire : Tout travailleur amené à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Le respect de ces prescriptions impose donc :

- que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité du chariot de manutention concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,
- que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,
- que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation,

Public Visé

Toute personne appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté.

Pré Requis

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées).
Posséder les aptitudes médicales requises.
Comprendre les instructions en langue française.
Justifier d'une formation théorique et pratique.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaissances Théoriques : Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation. Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Blocs de Compétences

EVALUATIONS : TEST THEORIQUE ET TEST PRATIQUE

Méthodes mobilisées

Évaluation en présentiel.

Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R489.

Lieu de formation : selon le choix du client, soit au sein d'une agence où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans

Qualification Intervenant·e·s

Formateurs professionnels titulaires des CACES[®] et titulaires d'une formation à la pédagogie.

Méthodes et modalités d'évaluation

Selon les modalités d'examen définies dans la R.489 de la CNAM et organisées sous la forme d'un test théorique et pratique. Cet examen est réalisé uniquement par un testeur qualifié. Les agences exclusivement référencées sur L'INRS peuvent délivrer les catégories sur lesquelles elles

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

 Durée	Effectif	 Tarifs
7.00 Heures 1 Jour	en fonction du nombre et du type de catégories.	Nous consulter



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr

